RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Centre de services scolaire



Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides







MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du centre de services scolaire

La diplomation, la qualification et la persévérance scolaire au centre de nos préoccupations

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le premier ministre annonçait la prochaine cible de diplomation et de qualification sur 7 ans de 90 %. Cette cible constitue un défi important pour notre centre de services scolaire. Comme ailleurs au Québec, nous avons observé une augmentation de l'obtention du diplôme d'études secondaires et nos élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage continuent de progresser à travers les différents parcours qui s'offrent à eux tant au secteur jeune ou adulte qu'en formation professionnelle. Beaucoup d'efforts et d'engagement ont été déployés ces dernières années afin d'améliorer notre taux, dont le recours à de meilleures pratiques éducatives, d'enseignement, d'évaluation et de gestion adaptées à notre milieu. Grâce à un nouveau mode de gouvernance lié à l'adoption de la loi 40, nous avons aussi intensifié les opportunités de collaboration entre les membres de notre personnel et les partenaires de notre communauté, incluant les parents. Des traces laissées par la pandémie ou encore la rareté de main-d'œuvre, nous portent néanmoins vers de nouveaux défis et certains, plus anciens, refont surface.

La réussite éducative de nos élèves, un engagement affirmé

Ces nouveaux défis pour notre centre de services scolaire doivent être analysés rigoureusement. L'année 2021-2022 a permis, par l'entremise du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), de débuter le chantier entourant l'actualisation de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Ce chantier s'intensifiera au début de la prochaine année scolaire et constituera un moment de mise en commun de nos analyses pour revoir cet engagement collectif et préciser nos orientations et objectifs. Nous souhaitons ainsi continuer de miser sur la créativité et la bienveillance de toute notre communauté pour favoriser la santé globale et la réussite éducative de l'ensemble de nos élèves.

Luc Stafford, président

Julie Bellavar te, directrice générale

Table des matières

Déf	initio	ns	5
1.	Prés	sentation du centre de services scolaire	6
	1.1	Le centre de services scolaire en bref	6
		Le CSSHL, un vaste territoire semi-urbain et rural!	6
	1.2	Faits saillants	8
	1.3	Services éducatifs et autres services	9
2.	Gou	vernance du centre de services scolaire	. 10
	2.1	Conseil d'administration	. 10
	2.2	Autres comités de gouvernance	. 11
	2.3	Code d'éthique et de déontologie	. 12
	2.4	Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	. 13
3.	Rési	ultats	. 14
	3.1	Plan d'engagement vers la réussite	. 14
	3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	. 18
	3.3	Procédure d'examen des plaintes	. 19
4.	Utili	sation des ressources	. 20
	4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire	. 20
	4.2	Ressources financières	. 21
	4.3	Gestion et contrôle des effectifs	. 23
	4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	. 24
	4.5	Ressources matérielles et informationnelles	. 25
5.	Ann	exes du rapport annuel	. 27
	Rap	port du protecteur de l'élève	. 27
	Auti	re annexe	. 33

Définitions

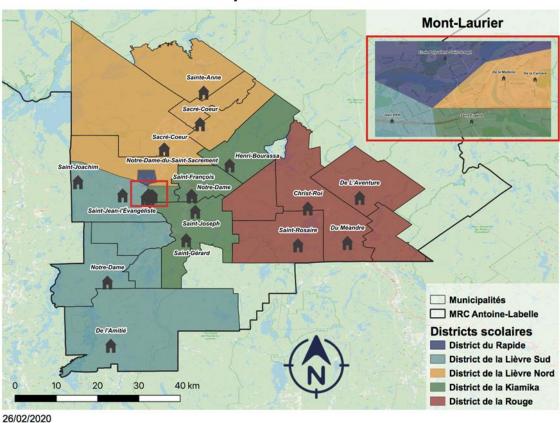
	Attestation de spécialisation professionnelle
CEA	Centre d'éducation des adultes
CFER	. Centre de formation en entreprise et récupération
CFMS	Certification de formation à un métier semi-spécialisé
CFPT	. Certificat de formation préparatoire au travail
CFP	. Centre de formation professionnelle
CSS	. Centre de services scolaire
CSSHL	Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
D/Q	Diplomation et qualification
DÉ	Direction d'établissement
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
DSRÉ	Direction du Service des ressources éducatives
DSRF	Direction du Service des ressources financières
DSRH	Direction du Service des ressources humaines
DSRMI	Direction du Service des ressources matérielles et informatiques
DSSGTR	Direction du Service du secrétariat général, du transport et des résidences
EHDAA	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FGJ	. Formation générale des jeunes
FGA	Formation générale des adultes
	Formation professionnelle
IMSE	Indice de milieu socioéconomique
MEQ	. Ministère de l'Éducation du Québec
N/A	Non applicable
OS	Organisme scolaire
	Plan d'intervention
PIV	Plan d'identification visuelle
SIAA	Stratégie d'intervention Agir autrement
	Technicienne en éducation spécialisée
UdeM	Université de Montréal

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le CSSHL, un vaste territoire semi-urbain et rural!

Les cinq districts scolaires



La situation géographique du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides se situe principalement autour de deux municipalités, celle de Mont-Laurier et celle de Rivière-Rouge, où l'on retrouve une plus grande concentration de la population. Nous y retrouvons nos plus gros établissements scolaires alors que nos municipalités environnantes disposent de plus petites écoles.

Établissement scolaire	Clientèle	Bâtiments	IMSE
Jean-XXIII	291	2	9
Saint-Eugène	300	1	9
Madone/Carrière	326	2	10
Lièvre-Sud	124	2	10
Val-des-Lacs	143	2	7
Ferme-Neuve et des Rivières	243	4	10
Quatre Vents	277	5	9
Trois Sentiers	82	3	8
Méandre, primaire et secondaire	348	1	9
Polyvalente Saint-Joseph et CFER	1314	3	10
FGA/Centre Christ- Roi/Impact/ Pénitencier fédéral/École de conduite		2	
CFP/Formation professionnelle de Mont- Laurier/Service aux entreprises		2	

Le Centre de services scolaire compte huit (8) écoles primaires réparties en 21 bâtiments. Un service de garde scolaire est disponible dans 16 d'entre eux. De façon plus distincte, 15 de ces bâtiments accueillent moins de 100 élèves et 7 ont moins de 50 élèves. Ce qui constitue, nos petites écoles de village.

Nous avons la particularité d'une école primaire et secondaire qui offre les services d'enseignement du préscolaire 4 ans à la 3^e année du secondaire à l'École du Méandre de Rivière-Rouge ainsi qu'une seule école secondaire à Mont-Laurier qui offre les services d'enseignement de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire (dont la 4^e et 5^e secondaire de l'ensemble du territoire). Un centre de formation en entreprise et récupération a aussi été mis en place, il y a quelques années. Cette organisation territoriale de notre enseignement au secondaire nous caractérise également par un service de deux résidences scolaires pour notre clientèle filles et garçons.

Nous bénéficions également d'un centre d'éducation des adultes (CÉA) qui dispense les services d'enseignement dans deux bâtisses, dont l'une située à Mont-Laurier (centre Christ-Roi) et l'autre à Rivière-Rouge (centre l'Impact). Ce centre a aussi la responsabilité d'organiser les services pour le pénitencier fédéral de La Macaza de même qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge pour une clientèle ayant des besoins particuliers. Une école de conduite est aussi sous la responsabilité de ce centre.

D'autre part, notre centre de formation professionnelle offre plusieurs programmes. Les principaux se distinguent par la forêt, la protection de la faune, la voirie forestière, l'abattage et la mécanique d'engins de chantier. Le centre offre également un service aux entreprises selon les besoins de notre milieu.

1.2 Faits saillants

Gouvernance scolaire

Avec la nouvelle gouvernance mise en place en 2020, sept des quinze membres de notre conseil d'administration terminaient leur mandat au 30 juin 2022. Les processus de remplacement ont donc été appliqués pour les trois catégories de membres. Deux postes n'ont pu être pourvus.

Conformément au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été constitué le 28 juin 2022. Il s'agit d'un comité commun entre le CSSHL, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, le Centre de services scolaire des Draveurs et le Centre de services scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais.

La nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève* a attiré l'attention du comité de gouvernance et d'éthique. Cette réforme majeure du processus de traitement des plaintes, visant à mettre en place un processus plus indépendant et efficace au bénéfice des élèves et de leurs parents, est bien accueillie.

Plan d'identification visuelle

La mise en place du plan d'identification visuelle gouvernemental a nécessité la mise à jour de plusieurs documents internes ainsi que tous nos modes d'affichage, en passant par les publications dans le journal, l'affichage extérieur de notre centre administratif et celui de nos véhicules. Nous avons profité de cette lancée pour rafraichir le contenu de notre site Internet afin de le rendre plus accessible et convivial.

Plan d'engagement pour la réussite des élèves

Le comité d'engagement pour la réussite des élèves a siégé quatre fois au cours de l'année. Les rencontres ont permis de revisiter la vision de notre organisation ainsi que les valeurs présentes et véhiculées. Nous avons aussi pris connaissance de nos résultats de diplomation, de qualification et de persévérance scolaire pour lesquels nous commençons à soulever de nouveaux enjeux. Les rencontres à venir permettront de documenter davantage certaines données de notre portrait de la situation. Un échéancier de travail a été déposé en prévision des travaux 2022-2023.

Nom du comité	Liste des membres
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	Bellavance Julie, directrice générale Bilodeau François, DÉ retraité consultant Boulianne Élaine, DÉ primaire-secondaire Brault Véronique, enseignante primaire Brousseau Marie-Hélène, DÉ FGA Côté Nancy, coordonnatrice FGJ consultante Désormeaux Marie-Ève, enseignante FGA Ducharme Nathalie, DÉ secondaire Dufresne Lyne, enseignante FP Dumoulin Mariève, DÉ primaire Guénette Mylène, DÉ primaire Kataroyan Lori, conseillère en communications Lamoureux Annie, DSRF Mainville Vincent, DÉ FP Paré Mélanie, chercheuse UdeM Riopel Nathalie, DSRÉ Serra Reid Julie, enseignante secondaire Valiquette Judy-Anne, enseignante secondaire Venne-Moses Isabel, TES primaire

Transport scolaire

Quatorze contrats de transport régulier, trois contrats de berlines et cinq contrats de transport pour les résidences venaient à échéance en juin 2022. De nombreuses rencontres, échanges et communications se sont tenus en lien avec les négociations en cours à travers la province. Au CSSHL, nous notons une collaboration exemplaire de la part de nos transporteurs locaux. Les discussions se tiennent dans le respect et dans un mode collaboratif de part et d'autre.

1.3 Services éducatifs et autres services

Toutes nos écoles déploient des services d'enseignement pour les élèves de la maternelle 4 et 5 ans. De plus, nous organisons des groupes de Passe-Partout depuis près de 30 ans afin de répondre aux besoins des enfants de notre territoire, et ce, selon les besoins signifiés par les parents. Notre cible se rapproche grandement de celle du ministère fixée à 50 % des élèves de notre milieu fréquentant la maternelle 4 ans.

Au primaire, nous offrons aussi depuis plusieurs années un service pour les groupes de l'adaptation scolaire. Au départ, l'offre regroupait particulièrement des élèves en difficulté d'apprentissage ou encore des élèves handicapés. Ces dernières années se sont ajoutés des groupes plus spécialisés pour des élèves ayant des besoins spécifiques : difficultés de langage, soutien émotif ainsi que de d'élèves ayant des troubles envahissant du développement.

Toutes les écoles offrent des services professionnels. Nous nous considérons choyés d'avoir à notre disponibilité plusieurs catégories de services professionnels. Nous devons toutefois travailler en concertation avec le milieu privé pour obtenir des services de psychologie.

Nous comptons également sur un certain nombre de conseillers pédagogiques. Malheureusement, ce nombre s'est vu diminué par un retour à l'enseignement de certains d'entre eux. Notre équipe se voit ainsi un peu diminuée, car les postes disponibles n'ont pu être pourvus en raison de la rareté de main-d'œuvre.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration (au 30 septembre 2021)

Nom du comité	Liste des membres
	Bellavance Julie, directrice générale Fex Jacinthe, secrétaire générale Lamoureux Annie, personnel d'encadrement non-votant
	Membre parent
	Charette Mariève, district du Rapide
	Harvey Claudy, vice-présidente, district de la Rouge
	Labelle Mélissa, district de la Kiamika
	Sauriol Katie, district de la Lièvre Nord
	Stafford Luc, président, district de la Lièvre Sud
	Membre du personnel
	Bazinet Sébastien, soutien
Conseil d'administration	Brault Veronique, enseignante
Conseil à autimistration	Riopel Nathalie, directrice de service
	Thompson Eric, professionnel
	Tessier Vanessa, directrice d'établissement
	Membre de la communauté
	Bolduc David, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
	Daussà Pastor Olga, issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
	Grenier Véronique, issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
	Larouche Philippe, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
	St-Jean Josianne, âgé de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

Dates	Types de séance				
31 aout 2021	Ordinaire				
16 novembre 2021	Ordinaire				
30 novembre 2021	Ajournement de la séance du 16 novembre 2021				
22 mars 2022	Ordinaire				
17 mai 2022	Ordinaire				
30 mai 2022	Extraordinaire				
28 juin 2022	Ordinaire				

Décisions du conseil d'administration

- 2022-05-17 : Adoption de la *Politique relative à la contribution financière des parents*.
- 2022-06-28 : Révision de notre *Politique d'achat*.
- 2022-06-28 : Constitution du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- 2022-06-28 : Désignation d'un nouveau protecteur de l'élève.

2.2 Autres comités de gouvernance

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres (au 30 septembre 2021)

Nom du comité	Liste des membres
	Bellavance Julie, directrice générale
	Bolduc David, administrateur
Comité de gouvernance et d'éthique	Fex Jacinthe, secrétaire générale
	Stafford Luc, administrateur
	Thompson Éric, administrateur
	Bellavance Julie, directrice générale
	Ducharme Nathalie, DÉ
Comité de vérification	Lamoureux Annie, DSRF
Comite de vernication	Larouche Philippe, administrateur
	Stafford Luc, administrateur
	Tessier Vanessa, administratrice
	Bellavance Julie, directrice générale
	Grenier Véronique, administratrice
Comité des ressources humaines	Harvey Claudy, administratrice
	Plouffe Manon, DSRH
	St-Jean Josianne, administratrice

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Bellavance Julie, directrice générale
	Bilodeau François, DÉ primaire
	Boulianne Élaine, DÉ primaire-secondaire
	Brousseau Marie-Hélène, DÉ FGA
	Charbonneau Hugo, DSRMI
	Coursol Christian, DÉ primaire
	Ducharme Nathalie, DÉ secondaire
	Dumoulin Mariève, DÉ primaire
	Fex Jacinthe, DSSGTR
	Fleurant Katherine, DÉ primaire
	Guénette Mylène, DÉ primaire
	Lajeunesse Stéphane, DÉ primaire
	Lamoureux Annie, DSRF
	Mainville Vincent, DÉ FP
	Plouffe Manon, DSRH
	Riopel Nathalie, DSRÉ
	Tessier Vanessa, DÉ primaire
Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Le comité n'a pas siégé en 2021-2022, car le nombre de parents était insuffisant.
Comité consultatif de transport	Bellavance Julie, directrice générale
	Brault Véronique, administratrice
	Daussà Pastor Olga, administratrice
	Fex Jacinthe, DSSGTR
	Guénette Mylène, DÉ
	Sauriol Katie, représentante du comité de parents
Comité de parents	Charette Mariève, École Polyvalente Saint-Joseph (vice- présidente)
	Harvey Claudy, École des Trois Sentiers (présidente) Labelle Mélissa, École Saint-Eugène
	Larocque Shany, École de Ferme-Neuve et des Rivières
	Monette Sophie, École de la Lièvre-Sud
	Sauriol Katie, École du Méandre
	Venne Annie, École Jean-XXIII
	Venne Marie-Pier, École de la Madone et de la Carrière
	(Vacant) École aux Quatre Vents

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été constitué le 28 juin 2022. Les règles de régie interne sont en rédaction. Le comité n'a pas siégé et aucun cas n'a été traité.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

► Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	Reddition de comptes 2021-2022 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1.	Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2.	Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	Aucune
3.	Divulgations fondées	Aucune
4.	Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	Aucune
	1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
	2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
	3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
	4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
	5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
	6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	
5.	Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et 3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les cibles de notre PEVR quant à la diplomation et la qualification correspondent aux objectifs et aux cibles identifiées par le MEQ. Nous n'avons pas d'autres cibles.

▶ PEVR_Orientation 1 : Favoriser la persévérance, la diplomation et la qualification

Objectif	Indicateur	CIBLE 2023	RÉSULTATS ¹ 2018 -2019	RÉSULTATS ² 2019 -2020	RÉSULTATS ² 2020 -2021	RÉSULTATS ² 2021 -2022	Résultats ² 2022-2023
1.2.1 Accroitre la réussite des élèves	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	78 %	78,8 %	77,2 %	77,2 %		
	Écart de réussite entre garçons et filles	12,5 %	7,3 %	0,9 %	-1,4 %		
	Écart de réussite entre EHDAA et élèves ordinaires	24,5 %	35,8 %	30,6 %	-		
	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	N/A	N/A	N/A	N/A		
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	7,5 %	6,5 %	4 %	5,7 %		
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4º année du primaire dans le réseau public	88 %	83 %	86 %	N/A	N/A	82 %

14

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	Indicateur	CIBLE 2023	RÉSULTATS ¹ 2018 -2019	RÉSULTATS ² 2019 -2020	RÉSULTATS ² 2020 -2021	RÉSULTATS ² 2021 -2022	Résultats ² 2022-2023
2.1 Accroitre le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activités physiques par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	67 %	89 %	100 %	100 %	
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	66 % (19/29)	66 % (19/29)	66 % (19/29)	66 % (19/29)	

Au Québec, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans ne cesse de s'améliorer depuis 2002. Il en va de même pour notre centre de services. La sanction la plus obtenue est le DES et le taux d'obtention est en constante progression. Nous observons un effet positif sur le taux de qualification à la suite de l'arrivée de nouveaux types de qualification (CFMS, CFPT, CFER). Le taux d'obtention d'un DEP ou d'une ASP est relativement stable.

Alors que la tendance est assez stable pour les résultats au niveau du Québec, nous observons au CSSHL une légère diminution de notre taux ces deux dernières années. Toutefois, notre progression est supérieure à celle de la province pour la période couverte par notre PEVR (augmentation de 2,7 % de notre taux de D/Q).

Écart garçons-filles

Au Québec, malgré une diminution globale de l'écart garçons et filles, celui-ci demeure tout de même important se situant à plus ou moins 10 points d'écart. Au CSSHL, la situation est différente. Pour la période observée, la situation des garçons continue de s'améliorer de façon constante (10,2 %) alors que celle des filles s'est détériorée depuis deux ans (-4,4 %). Ce qui porte pour nos plus récentes données un taux de D/Q supérieur pour les garçons de notre centre de services scolaire.

Écart élèves ordinaires et EHDAA

De façon générale, l'écart entre le taux de D/Q des élèves déclarés HDAA est significativement inférieur à celui des autres jeunes (écart +-30 %). Cet écart est élevé au niveau provincial, mais il tend à diminuer. Pour le CSSHL, cet écart est instable (moyenne de 32,36 % d'écart).

En parallèle, la part des EHDAA dans les nouveaux inscrits en 1^{re} secondaire a continuellement augmenté au cours de la période observée, mais leur taux de D/Q continue de s'améliorer. La situation est similaire pour le CSSHL. Notre clientèle EHDAA qui se diplôme et se qualifie davantage ayant augmenté de 6,6 % leur taux de D/Q de 2018 à ce jour.

Taux de sortie sans diplôme ni qualification

Les sorties sans diplôme ni qualification surviennent surtout au deuxième cycle du secondaire.

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en FGJ varie grandement selon certaines caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves.

Les EHDAA, les élèves avec retard à l'entrée au secondaire et les élèves qui fréquentent une école publique de milieu défavorisé présentent des taux de sorties sans diplôme ni qualification plus élevée que la moyenne provinciale.

Notre centre de services scolaire est constitué principalement d'établissements ayant un IMSE de 8-9-10. Beaucoup d'efforts ont été déployés depuis 2002 (SIAA) pour comprendre les particularités de notre milieu et mettre en place les pratiques les plus efficaces afin de répondre à ces caractéristiques. Ces derniers mois ont été particulièrement difficiles et nous observons malheureusement une augmentation de notre taux de décrochage scolaire. Situation préoccupante pour laquelle des ressources seront mises à contribution afin de bien comprendre le phénomène qui s'installe.

Élèves entrant à 13 ans et plus au secondaire

Au Québec, ces deux dernières années, la part d'élèves entrés en retard au secondaire a augmenté. Une différence marquée est observée entre le taux de diplomation et de qualification des élèves qui sont entrés au secondaire à l'âge attendu (12 ans) et celui des élèves qui l'ont fait en retard. Dans son analyse, le MEQ affirme qu'une grande partie des élèves qui entrent en retard au secondaire sont des EHDAA.

Pour le CSSHL, malgré une légère augmentation, nous nous situons nettement sous la cible du MEQ, sous les 10 %. Ce qui constitue une force de notre milieu.

Accroitre le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

Au Québec, en tenant compte de la sédentarité de nos élèves jeunes et adultes et des problèmes de santé que peuvent apporter ce changement dans les habitudes de vie, la cible d'accroître le temps consacré aux activités physiques à l'école prend tout son sens. Ainsi au CSSHL, depuis 2 ans, ce sont 100 % de nos écoles qui atteignent les 60 minutes d'activités physiques par jour au primaire. Les saines habitudes de vie à l'école et la modélisation d'un bon mode de vie peuvent avoir un impact non négligeable sur la réussite des élèves. La promotion de l'activité physique est bel et bien au cœur de nos préoccupations et les intervenants scolaires sont des acteurs importants en collaboration avec les parents et les différents partenaires de notre région. On constate également un intérêt marqué pour la classe nature qui apporte une complémentarité intéressante à cette cible.

PEVR_Orientation 2 : Augmenter les résultats scolaires, notamment en français

Notre PEVR comprend les cibles ministérielles et d'autres objectifs et cibles spécifiques liés à nos enjeux locaux sur la réussite en français.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022
Objectif 1	Taux de réussite à l'épreuve MEQ Écriture 4º année primaire	88 %	83 %	86 %	N/A	N/A	82 %
Objectif 2	Pourcentage de 70+ en Lecture, 2º année primaire (épreuve CSS)	80 %	85 %	83 %	N/A	N/A	N/A
Objectif 3	Pourcentage de 70 %+ Lecture, 6° année primaire (MEQ)	68 %	57 %	77 %	N/A	N/A	62 %
Objectif 4	Lecture, 2 ^e année secondaire (CSS)	69 %	86 %	61 %	N/A	N/A	N/A
Objectif 5	Lecture, 5 ^e année secondaire (CSS)	78 %	68 %	82 %	N/A	N/A	N/A

Explication des résultats

Juin 2022 s'inscrit comme une reprise des épreuves ministérielles pour les élèves de la 4° et de la 6° année du primaire ainsi que pour les élèves de la 5° année du secondaire. Dans ce contexte, la comparaison des résultats se fera avec nos données antérieures de 2017-2018 ainsi que de 2018-2019. Le CSSHL n'a pas imposé d'épreuves aux élèves de la 2° année du primaire. Nous sommes en réflexion quant à la poursuite de cette pratique.

En ce qui concerne les résultats d'écriture de 4^e année, le taux de réussite à l'épreuve est de 82 %. Nous constatons que nous avons sensiblement les mêmes résultats qu'en 2017-2018 (83 %). Nous constatons une stabilité au niveau de ces résultats. Les critères construction des phrases et ponctuations appropriées et orthographe demeurent des critères plus fragiles. L'accompagnement des pratiques d'enseignement et d'évaluation est dans nos priorités afin de travailler ces composantes.

D'autre part, les élèves de 6^e année ont vécu une épreuve de lecture allégée. On constate également une instabilité dans les résultats des élèves. L'analyse des épreuves nous amène à cibler certaines pistes d'intervention comme l'accompagnement des dimensions de la lecture, le type de lecture travaillé avec les élèves ainsi que la variété des textes littéraires.

Pour les élèves de la 5^e année du secondaire, seule l'épreuve d'écriture ministérielle a été administrée.

Finalement, à la suite des observations effectuées avec le retour des épreuves ministérielles, le Service des ressources éducatives recommandera de remettre en place une correction collective permettant aux enseignants de se concerter autour de l'évaluation afin de réguler leurs pratiques d'enseignements.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des évènements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarées au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des évènements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun évènement
Moins de 10 évènements déclarés
De 10 à 19 évènements déclarés
De 20 à 39 évènements déclarés
40 évènements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des évènements)	VIOLENCE (fréquence des évènements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Jean-XXIII (291)	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	0 %
Saint-Eugène (300)	40 évènements déclarés ou plus	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Madone/Carrière (326)	De 20 à 39 évènements déclarés	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Lièvre-Sud (124)	Moins de 10 évènements déclarés	De 20 à 39 évènements déclarés	0 %
Val-des-Lacs (143)	40 évènements déclarés ou plus	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Ferme-Neuve et des Rivières (243)	De 10 à 19 évènements déclarés	De 20 à 39 évènements déclarés	0 %
Quatre Vents (277)	Aucun évènement	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Trois Sentiers (182)	Moins de 10 évènements déclarés	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Méandre primaire et secondaire (348)	40 évènements déclarés ou plus	40 évènements déclarés ou plus	0 %
Polyvalente Saint-Joseph (1 314)	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	0 %
Centre Christ-Roi/FGA	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	0 %
Formation professionnelle de Mont-Laurier/CFP	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	0 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le Centre de services, par l'entremise du Service des ressources éducatives et du Service du secrétariat général, a travaillé avec ses écoles et centres à la mise en place d'un outil de consignation des évènements. Plusieurs de nos établissements travaillent à mettre en place le programme de soutien aux comportements positifs où l'on retrouve l'enseignement des bons comportements et un suivi rigoureux des situations. Les interventions se font rapidement par l'équipe-école qui est engagée dans la démarche. La réflexion quant à l'utilisation d'un outil commun de consignation et de transmission des plaintes à la direction générale se poursuivra au courant de l'année 2022-2023. Ainsi, aucune plainte formelle n'a été portée directement à l'attention de la direction générale durant l'année 2021-2022.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides reconnait le droit à tout élève majeur et parent d'élève mineur d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé par l'un de ses représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée. Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Au total, 25 plaintes ont été traitées au niveau du Service du secrétariat général pour l'année 2021-2022.

La nature des plaintes portait sur :

- Le code de vie de l'école (3)
- La taxe scolaire (1)
- Le transport scolaire (3)
- L'évaluation (4)
- La violence (2)
- Le service d'enseignement (6)
- La santé et la sécurité (2)
- Le personnel (2)
- Le classement (1)
- Les frais chargés aux parents (2)

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés conformément au protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation.

Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières, veuillez vous référer à la section *Autre annexe*. Vous y trouverez un hyperlien menant au document officiel.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

L'objectif général de la répartition annuelle des revenus est d'avoir un souci constant de la mission, de la philosophie de gestion, des orientations et de la vision du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides et de ses établissements. Plusieurs objectifs spécifiques découlent de l'objectif général, notamment :

- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur projet éducatif et de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite du plus grand nombre.
- Se préoccuper constamment de l'équité dans la répartition des budgets, tout en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés.
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève.
- Assurer la transparence dans la gestion des activités financières et plus particulièrement dans la répartition et l'utilisation de ses ressources.
- Assurer des ressources financières suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Les principes de la répartition annuelle des revenus sont nombreux, le Centre de services scolaire s'appuie, notamment, sur les principes généraux suivants :

- La répartition des allocations budgétaires s'effectue dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, régime pédagogique et règles de gestion s'appliquant au centre de services scolaire et à ses établissements.
- La répartition des allocations budgétaires doit permettre aux établissements de dispenser les activités éducatives prévues au régime pédagogique et d'assumer les activités administratives afférentes.
- Le Centre de services scolaire, tout en visant une plus grande décentralisation possible, accentue la rationalisation et diminue la lourdeur administrative en gérant certaines dépenses et certains dossiers de façon centralisée.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères servant à déterminer les montants alloués sont nombreux et varient selon l'enveloppe budgétaire accordée par le MEQ et les différents secteurs d'enseignement. Le Centre de services scolaire utilise, notamment, les critères suivants :

- Le nombre d'élèves;
- Le nombre d'élèves handicapés;
- Le nombre d'élèves à risque et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Le nombre de groupes;
- Le nombre de groupes de l'adaptation scolaire;
- La composition des groupes;
- Le nombre de bâtiments;
- L'indice de milieu socioéconomique (IMSE).

4.2 Ressources financières

À la séance du conseil d'administration du 14 novembre 2022, la directrice générale a soumis l'état financier de l'exercice 2021-2022 du centre de services scolaire, comme le prévoit l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*.

REVENUS		
	2020-2021	2021-2022
Subvention de fonctionnement	66 208 726,66 \$	74 804 431,00 \$
Subvention d'investissement	16 899,75 \$	31 664,64 \$
Autres subventions et contributions	548 987,63 \$	485 247,04 \$
Taxe scolaire	4 195 888,31 \$	4 337 234,64 \$
Driots de scolarité et frais de scolarisation	104 849,74 \$	134 679,94 \$
Ventes de biens et services	2 596 265,53 \$	3 295 812,00 \$
Revenus divers	383 962,74 \$	481 700,34 \$
Amortissement de la subvention d'investissmement reportée	4 750 167,10 \$	<u>5 209 513,39 \$</u>
Total des revenus	78 805 747,46 \$	88 780 282,99 \$

DÉPENSES		
	<u>2020-2021</u>	2021-2022
Activités d'enseignement et de formation	33 867 925,85 \$	37 967 939,38 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	19 649 032,91 \$	21 725 902,94 \$
Services d'appoint	9 027 879,56 \$	9 504 690,65 \$
Activités administratives	3 058 896,08 \$	3 561 057,08 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 445 907,18 \$	9 736 593,00 \$
Activités connexes	6 018 968,08 \$	2 446 071,36 \$
Chares liées à la variation de la provision pour avantage	174 997,37 \$	(5 618,46 \$)
Perte(gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(25 131,00 \$)	(34 346,00 \$)
Total des dépenses	81 218 476,03 \$	84 902 289,95 \$

RÉSULTAT D'EXERCICE		
	<u>2020-2021</u>	2021-2022
Résultat de l'exercice	(2 412 728,57 \$)	3 877 993,04 \$

^{*}Le résultat de l'exercice 2020-2021 s'explique principalement par la comptabilisation de la provision relative aux offres salariales des conventions collectives.

^{**}Le résultat de l'exercice 2021-2022 s'explique principalement par le financement du MEQ relatif aux offres salariales des conventions collectives de l'année 2020-2021.

BILAN		
	<u>2020-2021</u>	2021-2022
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	3 242 683,74 \$	2 990 508,70 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	5 408 897,14 \$	11 955 725,22 \$
Subvention d'investissement à recevoir	76 658 322,44 \$	80 021 277,68 \$
Subvention à recevoir -Financement	330 000,00 \$	330 000,00 \$
Taxe scolaire à recevoir	338 642,66 \$	272 915,75 \$
Débiteurs	828 230,44 \$	1 284 221,75 \$
Stock destinés à la revente	<u>161 795,44 \$</u>	<u>114 172,57 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	86 968 571,86 \$	96 968 821,67 \$
PASSIF	-	-
Emprunts temporaires	0,00\$	7 174 540,72 \$
Créditeurs et frais courus à payer	10 774 125,63 \$	9 061 431,01 \$

BILAN		
	<u>2020-2021</u>	2021-2022
Subvention d'investissement reportée	64 131 441,35 \$	67 581 584,55 \$
Revenus perçus d'avance	187 150,53 \$	287 710,31 \$
Provision pour avantages sociaux	3 568 726,02 \$	3 563 107,56 \$
Dettes à long terme à la charge de l'OS	61 514,04 \$	0,00\$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	67 682 185,75 \$	72 314 515,21 \$
Passif au titre des sites contaminés	330 000,00 \$	330 000,00 \$
Autres passifs	<u>4 430 632,12 \$</u>	<u>700 671,64 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	151 165 775,44 \$	161 013 561,00 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(64 197 203,58 \$)	(64 044 739,33 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	66 698 424,30 \$	70 403 310,17 \$
Stocks de fournitures	290 961,71 \$	332 037,10 \$
Charges payées d'avance	<u>161 740,16 \$</u>	<u>141 307,69 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	67 151 126,17 \$	70 876 654,96 \$
EXCÉDENTE(DÉFICIT) ACCUMULÉ	2 953 922,59 \$	6 831 915,63 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

► Répartition de l'effectif en heures :

Catégorie d'emploi		Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1.	Personnel d'encadrement	71 873,22	0,00	71 873,22	47
2.	Personnel professionnel	73 349,00	52,97	73 401,97	56
3.	Personnel enseignant	585 657,29	1 983,90	587 641,19	824
4.	Personnel de bureau, technicien et assimilé	471 303,40	1 529,49	472 832,90	636
5.	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	111 569,34	348,23	111 917,57	187
	Total en heures	1 313 752,24	3 914,60	1 317 666,84	1 750

▶ Résumé du niveau de l'effectif du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 :

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 295 347,83
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 317 666,84
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul: (C) = (B) - (A)	22 319
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

Ce dépassement de la cible du nombre d'heures rémunérées s'explique par l'augmentation des besoins de la clientèle et par la disponibilité de mesures financières pour l'ajout de ressources.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

► Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus :

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	23	1 338 068 \$
Total	23	1 338 068 \$

DATE	CONTRACTANT (AUTRE QU'UNE PERSONNE PHYSIQUE)	NATURE DU CONTRAT	MONTANT (AVANT TAXES)
2021-07-01	AON PARIZEAU INC.	Assurances multirisques et matériels roulants	122 078 \$
2021-07-01	GRICS	Contrat de licences informatiques	258 425 \$
2021-07-01	AMYOT GÉLINAS	Auditeur externe	29 175 \$
2021-07-01	MUNI-SPEC MONT-LAURIER	Sorties scolaires en milieu culturel	61 483 \$
2021-08-12	FARDIERS LACHAINE	Contrat service transport par fardier	166 576 \$
2021-08-17	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	25 161 \$

DATE	CONTRACTANT (AUTRE QU'UNE PERSONNE PHYSIQUE)	NATURE DU CONTRAT	MONTANT (AVANT TAXES)
2021-08-18	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	42 992 \$
2021-10-06	BRANDT TRACTOR LTD	Entretien-réparation machinerie lourde	43 953 \$
2021-10-07	BRANDT TRACTOR LTD	Entretien-réparation machinerie lourde	28 487 \$
2021-10-07	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	26 866 \$
2021-10-14	LACELLE & FRÈRES	Contrat de déneigement	29 400 \$
2021-10-14	LACELLE & FRÈRES	Contrat de déneigement	25 900 \$
2021-10-27	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	26 474 \$
2021-11-23	BRANDT TRACTOR LTD	Entretien-réparation machinerie lourde	31 954 \$
2021-12-13	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	25 480 \$
2022-01-13	ATELIER D'USINAGE MONT-LAURIER INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	37 606 \$
2022-01-13	CENTRE DE RÉPARATION LÉON INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	29 450 \$
2022-01-27	MECANIC PRO	Entretien-réparation machinerie lourde	31 188 \$
2022-03-22	MACHINERIES EXPORT (2016) INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	29 100 \$
2022-04-19	MACHINERIES EXPORT (2016) INC.	Entretien-réparation machinerie lourde	41 740 \$
2022-04-22	LES ENTREPRISES PATRICK CLAVEL	Entretien-réparation machinerie lourde	50 000 \$
2022-04-28	SOFTCHOICE LP	Contrat de licences informatiques	94 798 \$
2022-06-01	9168-0678 QUÉBEC INC.	Location de locaux	79 782 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles a la responsabilité de tous les bâtiments et établissements du centre de services scolaire et répond à leurs besoins et à leurs demandes concernant l'aménagement, l'entretien et la réparation du parc immobilier. Il s'occupe également de l'approvisionnement en biens et services.

Faits saillants 2021-2022:

- Investissement de près de 5,9 M\$ dans des projets de rénovation répartis dans 18 bâtiments (34 projets au total);
- Réalisation d'inspections uniformisées dans l'ensemble des bâtiments du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (30 bâtiments);
- Qualité de l'air : installation de détecteurs de confort dans l'ensemble des classes (345 appareils).

► Maintien de l'actif immobilier

2020-2021	2021-2022			
(Année précédente)	(Année de reddition de comptes)			
Solde non investi	Investissements	Sommes engagées	Sommes non investies	
ni engagé	réalisés		ni engagées	
0\$	4 944 499 \$	5 916 024 \$	896 942 \$	

4.5.2 Ressources informationnelles

Le Service des ressources informatiques répond aux besoins technologiques de l'ensemble des établissements du centre de services scolaire.

Faits saillants 2021-2022:

- Investissement de près de 0,75 M\$ dans l'achat, la configuration et l'installation d'équipements informatiques :
 - Ajout de 325 ordinateurs portables de type Chromebook (pour les élèves);
 - Ajout de 225 tablettes numériques de type iPad (pour les élèves);
 - Ajout de 50 charriots de recharge (pour les classes);
 - Ajout/remplacement de 350 ordinateurs portables de type Windows (pour le personnel et les élèves);
 - Ajout/remplacement de 20 écrans numériques interactifs dans les classes.
- Poursuite du projet global en lien avec la sécurité informatique :
 - Remplacement du pare-feu réseau et mise à niveau des principaux serveurs;
 - Implantation d'un antivirus de seconde génération (EDR) pour l'ensemble des ordinateurs sous Microsoft Windows (2 200 appareils);
 - Début de la campagne de sensibilisation du personnel sur la sécurité informatique;
 - Implantation de l'authentification multifacteur (MFA).

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides 525, rue de la Madone Mont-Laurier, Québec J9L 1S4

Rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2021-2022

Présenté à la Direction générale

Par

Me Janik Sunstrum, LLL, LLB Protectrice de l'élève

10 novembre 2022

Gatineau, Qc Le 10 novembre 2022

Madame Julie Bellavance Directrice générale Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides 525, rue de la Madone Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4

Madame la Directrice générale,

En conformité avec l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, en tant que Protecteur de l'élève pour votre centre de services scolaire, il nous fait plaisir de vous transmettre notre rapport annuel pour l'année 2021-2022.

Ce rapport a été rédigé au meilleur de notre connaissance, selon le libellé de l'article de la Loi sur l'instruction publique, cité plus loin dans ce rapport.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Janik Sunstrum, Protectrice de l'élève.

Guy Aublet, Substitut au Protecteur de l'élève

INTRODUCTION

Le mandat

Nous avons assumé la fonction de Protectrice de l'élève au courant de l'année scolaire 2021-2022.

Le contenu du rapport

En ce qui concerne le rapport annuel, l'article 220.2 de la Loi en précise le contenu :

« Le protecteur de l'élève <u>doit transmettre annuellement</u> à la commission scolaire un rapport qui indique <u>le nombre et la nature des plaintes</u> qu'il a reçues, <u>la nature des correctifs</u> qu'il a recommandés <u>ainsi que les suites qui leur ont été données.</u> Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel de la commission scolaire. » (nos soulignés)

En conformité avec cet article, le contenu de ce rapport se présente comme suit :

- 1 Le nombre et la nature des plaintes reçues.
- 2 Les demandes d'information.
- 3 La nature des correctifs recommandés.
- 4 Les suites qui ont été données.
- 5 L'information concernant l'application de la politique sur l'intimidation.

1 Le nombre et la nature des plaintes reçues

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, aucune plainte nouvelle n'a nécessité notre attention qui demandait un rapport formel au Conseil d'administration ou à la Direction générale.

2 Les demandes d'information par courriel ou par téléphone

Nous avons reçu très peu de demandes d'information par courriel ou par téléphone pour le CSSHL. Un nombre minimal a retenu notre attention au cours de cette dernière année, nous estimons que nous avons reçu approximativement 5 demandes d'information d'ordre général pour lesquelles aucun suivi était nécessaire ou effectué.

3 La nature des correctifs recommandés

3.1 Par rapport au rapport déposé au Conseil d'administration et à la Direction générale

Comme il n'y a pas eu de rapport déposé au Conseil d'administration ou à la Direction générale, aucun correctif n'a été proposé à aucune situation.

3.2 Par rapport aux demandes d'information

Nous avons aussi constaté, au courant de l'année scolaire 2021-2022, tout comme en 2020-2021 et en 2019-2020, que nous avons très peu de demandes d'information (par courriel ou par téléphone) concernant les établissements du CSSHL. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Un faible taux de plaintes, courriels et appels de la clientèle du CSSHL porte à croire que le Centre de services scolaire et son personnel gèrent les plaintes des parents et élèves de façon que des solutions et résolutions sont trouvées/atteintes sans la nécessité de l'intervention du Protecteur de l'élève.

Tout comme mentionné dans le rapport annuel de 2019-2020, nous rappelons que notre prédécesseur s'interrogeait, par contre, à savoir si le faible taux de plaintes et communications de la part des parents et élèves du territoire du CSSHL pouvait être en raison d'un manque de diffusion d'information quant au Protecteur de l'élève par le Centre de services scolaire.

À ce sujet, nous avons examiné l'information diffusée sur le site Internet du CSSHL. Nous avons jugé l'information relativement au Protecteur de l'élève facile à repérer. À défaut de la trouver dans la section appropriée du site Internet, il est possible de faire une recherche afin de trouver l'information recherchée. Une

rubrique spécifique se dédie au traitement des plaintes des parents et des élèves. Un schéma très simple à suivre s'y retrouve, on peut également accéder au formulaire de plainte. Bref, nous estimons que les parents ou élèves du CSSHL peuvent facilement trouver l'information qu'ils recherchent relativement au Protecteur de l'élève. Encore faut-il que les parents et élèves connaissent l'existence du Protecteur de l'élève, nous ignorons si une diffusion d'information supplémentaire est faite auprès des parents (à l'exception du site Internet de l'école et autres communications obligatoires en vertu de la LIP).

Il est également intéressant de noter que les coordonnées de la responsable du traitement des plaintes et Secrétaire générale se trouvent facilement sur le site Internet du CSSHL ce qui n'est pas le cas pour tous les Centres de services scolaire. Nous estimons que cette facilité à trouver ses coordonnées et donc de pouvoir communiquer avec elle démontre une ouverture de la part du CSSHL à résoudre les insatisfactions des parents rapidement et d'éviter que les plaintes continuent de cheminer dans le processus de traitement des plaintes pour se rendre jusqu'au Protecteur de l'élève. Nous saluons cette disponibilité de la responsable du traitement des plaintes, ce qui, à notre avis, permet aux parents de discuter avec elle et de tenter de régler des situations difficiles plus tôt dans le processus.

Nous avons également pu constater la disponibilité et l'ouverture du Secrétariat général à discuter des dossiers et à tenter de les régler. Le Secrétariat général nous a permis d'agir à titre de facilitateur, communicateur et médiateur dans un dossier alors que certains Centres de services scolaire auraient pu refuser l'intervention du Protecteur de l'élève de façon « prématurée » dans un dossier.

4 Les suites qui ont été données

Nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers et ne pouvons que déduire que des solutions adaptées ont été apportées dans la plupart des situations.

5 L'information concernant l'application de la politique sur l'intimidation

Aucune plainte jugée *recevable* pour des cas liés à l'intimidation, tels que le prévoient les articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique, n'a été portée à notre attention pour l'année scolaire 2021-2022.

Conclusion

En conclusion, notre recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance, la même disponibilité, la même ouverture et le même professionnalisme, l'application de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter

une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes.

Tout comme l'année dernière et l'année précédente, nous recommandons également de faire en sorte que le rôle du Protecteur de l'élève soit bien porté à l'attention des parents et des élèves.

Soyez assurée que nous avons assumé cette fonction au meilleur de notre connaissance dans le but principal d'apporter une contribution, même modeste, à l'amélioration des services aux élèves.

Enfin, j'aimerais remercier les parents et élèves du CSSHL ainsi que la direction et les membres du personnel du CSSHL de m'avoir fait confiance en tant que Protectrice de l'élève pendant la durée de mon mandat de 2019 à 2022. Je remercie également mon collègue, Monsieur Yvon Landry, d'avoir pris la relève comme Protecteur de l'élève ainsi que Monsieur Guy Aublet, Protecteur de l'élève substitut, de continuer d'assumer cette fonction et d'avoir assuré la transition entre moi-même et Monsieur Landry.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués,

Janik Sunstrum, Protectrice de l'élève

Guy Aublet, Substitut au Protecteur de l'élève pour l'année scolaire

Autre annexe

Référence de la section 4

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières de l'année scolaire 2021-2022, veuillez vous référer au document officiel.

Centre

